L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

—:o:—

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

—ET—

De l'abonner à la semaine aux les portiers et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTY ET BIENVILLE

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre de matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Arabella et St Denis. Dans l'ilet borné par lesdites rues, les rues St-Charles et Joseph.

Geo. H. Vennard vs Henry L. Garland, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juillet 1899, à midi; le la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues St Denis, Arabella et Joseph, désigné comme ilet No 64 sur le plan original de Hurtsville dressé par B. Buisson, voyer, le 17 mars 1837 et déposé en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos six, sept et huit, sur un plan et certificat d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer le 30 janvier 1893, annexé pour référence à un acte passé pardevant J. J. Woulfe, notaire de cette ville, le 4 avril 1893, ils sont contigus, et ont d'après le dit devis, les suivantes dimensions à savoir: Les lots six et sept mesurant chacun trente quatre pieds de face à la rue Arabella, trente quatre pieds de largeur sur la ligne du fond, sur les suivantes profondeurs: le lot No six a une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No cinq de cent trois pieds, huit pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No sept de cent deux pieds sept pouces et quatre lignes; le lot No sept a une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six de cent deux pieds, sept pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No huit de cent un pieds six pouces et six lignes; le lot No huit formant l'encoignure des rues Arabella et St Denis et mesurant trente quatre pieds, cinq et trois cinquièmes de pouces de face à la rue Arabella la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No sept de cent un pieds six pouces, et six lignes et une profondeur et façade sur la rue St Denis de cent pieds et six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Andrew H. Wilson, avocat pour le plaignant.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée et de Valeur du Troisième District.

Connue comme No 1711 rue Marigny, entre les rues Prosper et Solidelle.

Sam Lee et als vs Wong Goon et als.

VINGT ET-UNIEME COUR JUDICIAIRE DE District pour la paroisse Jefferson, No 559—En vertu d'un writ de fieri facias contre L. A. Desgouttes et en faveur de Wong Goon et als à moi adressé par l'Honorable Vingt-et-unième Cour Judiciaire de District, pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marigny, Prosper, Mandeville et Solidelle, mesurant en mesure Américaine à peu près de trente deux pieds de face à la rue Marigny sur à peu près cent vingt pieds de profondeur, ledit lot étant environ à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure des rues Marigny et Prosper. Laquelle propriété ci-dessus décrite a été acquise par Louis Alexandre Desgouttes de cette ville, par achat, de John William Robahi aussi de cette ville, d'après acte passé pardevant Chs Rolle, notaire, daté le 26ème jour de septembre 1888 et enregistré dans le livre des transferts No 130, folio 200.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Louis Alexandre Desgouttes.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants en exécution.
2 juin—2 3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Deuxième District.

Connue comme le No 2412 rue Orléans entre les rues Tonti et Rocheblave.

A. L. Bicocchi et als, liquidateurs, vs Batist Russo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,155—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No trois cent dix, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rocheblave et Tonti; ledit lot de terre est désigné par le Numéro Quatre d'après un plan ou devis annexé à un acte passé en l'étude de Martin Veorhies, notaire public en cette ville, le 19me jour de janvier 1893, et mesure trente pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces et une demie ligne; ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

U. Marinoni, Jr. et H. S. Suthon, avocats pour les plaignants.
3 juin—3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété du Quatrième District, rue Ste-Marie.

Entre les rues St-Thomas et Chippewa (la rue à l'arrière étant la rue Félicité.)

A. Kory & Sons vs Armand Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 59,441—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 69, borné par les rues Ste Marie, St Thomas, Chippewa et Félicité, désigné comme lot No 4 et mesurant en mesure française, cinquante pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes parallèles, aussi connu comme lot No 4, dans l'ilet No 7 dans le faubourg Nuns, d'après un plan dressé par Charles F. Zimple, ingénieur et voyer, en date du 12 mai 1851 et déposé en l'étude du défunt H. B. Cenas, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. D. Saunders, avocat des plaignants.
3 uin—3 9 16 23 30—juil 6

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF.

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI, 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune— Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58,553, daté le 31 mai 1899, dans l'affaire de la succession de Angeline Bienvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu:

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.

2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE CONTINUEE,

Vente de Mulets, Camions et Harnais.

Mme J. J. Bland et als vs Mme M. E. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,045—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 juin 1899, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 29 juin 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

2 Mulets, 3 Camions et un Lot de Harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Parkerson & Tobin, avocats pour la plaignante.
28 juin—28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme Nos 620 et 624, rue Ste-Marie, entre les rues St-Thomas et Chippewa.

Canal Bank vs Armand Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,465—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, habitudes, servitudes, et dépendances à cela appartenant situés se trouvant et étant dans le Faubourg Nuns, Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 35 maintenant ilet No 68 borné par les rues Ste-Marie, Fulton ou St Thomas, St André et Chippewa. Un desdits lots est désigné par le No vingt sept, d'après le plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, daté juin 1847 et déposé comme plan No 50 du livre de plans No deux de William Christy, autrefois un notaire en cette ville, et mesurant trente-deux pieds de face sur ladite rue Ste-Marie sur cent vingt-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Et l'autre lot est désigné par le No vingt-huit sur un plan dressé par C. A. Redin, ingénieur civil le 17me jour de décembre 1851, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesurant trente-cinq pieds, huit pouces six lignes de face à la rue Ste-Marie sur cent quatre-vingts pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Branch K. Miller, avocat pour le plaignant.
9 juin—9 16 23 30—juil 7 13

AVIS AUX CREANCIERS

J. B. Jumqua et als versus Pelican Homestead & Building Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,224—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. C. Faust et James McRacken, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
27 juin—27—juillet 1 6

Henry Germon vs Mauberret's Printing House Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,133—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Toby Hart, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
Greffier

Dinkelspiel et Hart, avocant pour le plaignant. 21 juin—21 25 30

Succession de Elizabeth Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 59,692—Division E.—Attendu que Henry Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Miller, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

John J. Railley, avocat.
22 juin—22 26—juil 1

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

John J. Grover vs John et Laurence Acheson, individuellement et in Solido. Première Cour de Cité de la Nlle Orléans—No 39,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins le SAMEDI 1er juillet 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: (1) Un lot de chaussures assorties; (1) Un lot de lacets de chaussures et de cirage; (1) Un Kangaroo empaillé, 8 tabourets, 1 chaise, 1 table, 2 tapis, 2 marteaux. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY.
Constable de la Première Cour de Cité.
20 juin—20 21 25—juil 1

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Nos 515 et 517 rue Première, entre les rues Rousseau et St Thomas.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Ecurie, rue Quatrième, entre les rues Chippewa et Annonciation.

L'Encoignure des rues Newton et Quatrième, dans la Paroisse Jefferson, Gretna, Louisiane.

Succession de Mme Rosa Demuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,268. — En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 26 juillet 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certrin lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant où de quelque façon en dépendant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Annonciation, Chippewa et Washington, ledit lot est désigné par le Numéro Quatorze sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, sous la date du 16 avril 1840 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Quatrième, sur cent vingt-cinq pieds (125) de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit Frank Denarth pendant la communauté d'acquêts et de gains existant entre lui et ladite défunte, de la Fidelity Building and Loan Association par acte passé pardevant Théo. Cetonio, un notaire en cette ville, le 24 avril 1895, enregistré dans le bureau des transferts, livre 157, to io 346.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Soraputu, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, mesurant vingt neuf pied (29) cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles également acquis par ledit Frank Denarth d'après le dit acte passé pardevant Theo Cetonio, notaire, le 24 avril 1895.

3° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, et avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le village de Michaelickham, paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, et désigné comme lot numéro cinq (5) de l'ilet No onze (11) borné par les rues Troisième, Quatrième Lavoisier et Newton, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer, daté le 2 février 1842 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, ledit lot formant l'encoignure des rues Newton et Quatrième et mesurant cinquante pieds (50) de face à la rue Quatrième, cent vingt-six pieds (126) et cinq pouces de profondeur et façade à la rue Newton, cent vingt-six pieds (126) et cinq pouces sur la ligne le séparant du lot numéro quatre, et cinquante pieds de largeur sur la ligne du fond; étant la même propriété qui fut acquise par Frank Denarth par achat de la succession de Joseph Heckelberger. No 76 du docket de la 21me Cour Judiciaire de District dans et pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, d'après acte passé pardevant ——— notaire, le 17me jour d'avril 1898. Ledit acte étant enregistré dans le bureau des transferts de Jefferson, Louisiane, dans le livre des transferts V, folio 207.

Conditions—Comptant Acte de vente pardevant Bus. Rouen, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1899 devant être assumées par l'acquéreur, un dépôt de 20 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Avis—La première et la deuxième propriétés décrites seront vendues ensemble.

E. A. CARRERE.
Encanteur, 806 rue Perdide.

Edgar M. Cahn, avocat
23 juin—23 30—juil 7 14 21 26

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence-Cottage

7710 RUE MAPLE,

SUR DEUX LOTS DE TERRE.

Succession d'Eugène Gaudinese

No 58,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

JEUDI, 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1899 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

La jolie résidence cottage simple en bois No 7710 rue Maple, dans le septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Maple (autrefois Deuxième) Hampson, Adams et Burdette, retirée de la banquette, sans une barrière en fer, contenant galerie, vestibule au centre, cinq chambres, chambre à bain, office, et hangar et citerne. Sur le côté il y a assez de terrain pour construire des améliorations additionnelles Le terrain se compose de lots dans l'ilet No 81, borné comme il est dit ci-dessus, désignés par les Nos 15 et 16, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Maple sur 107 pieds 6 pouces de profondeur, dans un joli voisinage s'améliorant, à deux ilets de l'avenue St Charles, et ayant une double ligne de chars électriques en face. Une aussi jolie demeure que l'on puisse désirée.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication: 10 pour cent comptant requis au moment de

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, la vente, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

25 juin—25 27—juillet 2 9 16 23 27

John J. Castell.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession De Witt C. Kesler et Anna L. Hogan, sa femme.

No 58,044—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Par John J. Castell, Encanteur. Bureau No 826 rue Commune.

SERA vendu à l'enchère publique MERCREDI le 26 juillet 1899, à midi à la Bourse des Encanteurs, 717 rue Commune. En vertu et d'après un jugement rendu le 14 juin 1899, et signé le 20 juin 1899 par l'Honorable Cour Civile de District, Division C. l'Hon. John St-Paul juge, les choses ci-dessous à savoir:

La résidence à deux étages No 2818 rue Constance entre les rues Washington et Sixième, bornée par la rue Laurel, contenant salon double, salle à manger, corridor, six chambres à coucher, cuisine et dépendances séparées du corps de la maison.

Ce terrain mesure 30 pieds 2 pouces 8 lignes de face sur la rue Constance par 160 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et est connu comme le lot No 12.

Conditions—Un tiers ou plus ou tout comptant, le reste, s'il y en a, dans un ou deux ans, courant à 8 0|0 d'intérêt. Les taxes de 1899, seront payées par l'acheteur 10 0|0 déposés sont requis au moment de l'adjudication.

Timbres du revenu de l'intérieur des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur ainsi que l'acte de vente, devant être passé pardevant A. J. Cahil notaire.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 26

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES

De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence, Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affairt ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté, 3 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres et galerie devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc, dans la cour; le tout décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Terpsichore et Magasin, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 30 décembre 1898 et annexé à l'inventaire pris dans l'affaire ci dessus intitulée, pardevant John B. Fisher, notaire, e 22me jour de décembre 1898, lequel dit lot mesurant en conséquence, trente-quatre pieds dix pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de trente pieds cinq pouces et six lignes, de la une deuxième profondeur sur et entrant dans une ligne oblique de neuf pieds dix pouces, de là une troisième profondeur de vingt trois pieds dix pouces et six lignes, de là se retrécissant à angle droit six pieds cinq pouces, et delà une autre profondeur de un pied quatre pouces et six lignes, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-six pieds deux pouces.

Cette propriété de choix est extrêmement bien située pour genres d'affaires, faisant face à une belle avenue asphaltee, et commandant un grand commerce de bon rapport.

2° Le productif cottage double Nos 1132 et 1134 rue Melpomène immédiatement dans le fond. La maison est en bois et est couverte en ardoises, et contient en tout 6 chambres, hangar, citerne, etc. dans la cour, décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles, sur une ligne de côté la plus près de la rue Magasins, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de vingt six pieds deux pouces; de là s'élargissant un pied quatre pouces et six lignes, et de là une deuxième profondeur de trente sept pieds neuf pouces et trois lignes, et une largeur sur la ligne du fond de trente deux pieds quatre pouces et une ligne.

3° L'avantageux cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1128 et 1130 rue Melpomène, touchant après la propriété ci-dessus, contenant six chambres, hangar, citerne, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, conformément, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces deux propriétés sont situées immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite et sont contiguës.

4° Le productif cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1205 et 1207 rue Camp ou Colisée entre Erato et Thalie. Cette résidence contenant 4 chambres de chaque côté, sans compter cuisine, hangars, citerne, etc., dans la cour, à chaque demeure. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée ou Camp, Erato, Prytanée et Thalie, formant un trapésien, étant partie d'un lot désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro soixante dix; ledit lot est borné sur un côté par un lot maintenant ou dernièrement appartenant à S. E. Debae, et sur l'autre côté par l'autre portion du dit lot numéro quatre; ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Colisée ou Camp, et s'étendant en profondeur de façon à toucher aux lots Nos 5 et 6; ledit lot d'après un plan particulier fait par H. Grant, voyer, daté le 6 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Daniel Clark, Jr, record ret ex-officio notaire pour la paroisse de Jefferson, et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp ou Colisée, soixante huit pieds deux pouces et six lignes sur le côté de la rue Erato, quatre vingt douze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et cinquante neuf pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine d'après ledit plan, plus ou moins.

5° Le cottage double et résidence élevé, bien situé No 1337 rue Camp, encoignure Melpomène. Les améliorations consistent en un joli cottage élevé en bois, couvert en ardoises, contenant galeries de face et de côté grande salle à manger, cuisine, cave dans le soubassement et quatre grandes chambres à coucher au-dessus: jardin de côté, grande citerne, hangar et deux chambres à domestiques: le gaz dans toute la maison. Le lot est décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp ou Colisée, Melpomène, Prytanée et Terpsichore, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, portant la date du 31 décembre 1898, une copie certifiée duquel est annexé à un inventaire pris par Jno. B. Fisher, notaire le 22ème jour de décembre A. D. 1898, et mesurant conformément, trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante dix sept pieds neuf pouces et une ligne, de là sur une perpendiculaire à la rue Melpomène trente-cinq pieds, de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène trente cinq pieds; de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène quatorze pieds, de là à angle droit courant vers la rue du Camp, dix-sept pieds sept pouces, de là à angle droit vers la rue Melpomène trente-cinq pieds cinq pouces et sept lignes, et de là au point de départ sur la rue du Camp soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, exceptionnellement situé à la jonction de deux belles avenues pavées donnant de la lumière et une parfaite ventilation.

6° Le désirable cottage en bois couvert en ardoises No 1344 rue Camp ou Colisée touchant à côté. Cette bâtisse a une galerie sur le devant et contenant 4 grandes et 2 petites chambres et dans la cour il y a une bâtisse de cuisine contenant 2 chambres en plus, hangar citerne etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que la cinquième ci dessus decrite propriété, et est désigné par la lettre B sur le plan ci dessus mentionné d'Edgar Pillé, député voyer de ville, et mesurant conformément trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur une profondeur du côté du lot A et soixante douze pieds sept pouces et une ligne, et une profondeur de l'autre ligne de côté de quatre-vingt quatre pieds quatre pouces et deux lignes, et une largeur dans le fond de trente cinq pieds cinq pouces et sept lignes.

7° Le rémunératif cottage double, en bois Nos 1410 et 1414 rue Melpomène, immédiatement dans le fond. Le cottage double de choix, avec bâtisse détachée à deux étages dans le fond, contenant ensemble huit chambres, galerie sur la façade, allée de côté à chaque demeure, citerne, etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que les propriétés en ceci ci-dessus cinquièmement et

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

sixièmement décrites, et est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément, trente-six pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée, de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente cinq pieds, de là, une deuxième profondeur sur une ligne oblique d'entrée quinze pieds deux pouces et cinq lignes, et de là, une troisième profondeur dans le fond de quatorze pieds et une largeur sur la ligne du fond de trente trois pieds un pouce et deux lignes.

8° Élégante résidence en briques et bois à deux étages No 1326 rue du Camp, entre les rues Thalie et Melpomène.

Cette jolie résidence est une demeure en briques et bois à deux étages, ayant grande verandah à chaque étage, vastes vestibules, salons, salle à manger, cuisine, office etc., au rez de chaussée; chambre à bain et plusieurs chambres à coucher au-dessus, allée, cour dans le fond, hangars, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par rues Camp, Magasins Melpomène et Thalie, mesurant en mesure américaine vingt huit pieds et trois pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, laquelle portion de terre est la plus près de la rue Thalie des lots trois et quatre d'un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer le 9 novembre 1847, et déposé parmi les archives de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville. En bonne condition et à proximité de distance de marche facile du centre des affaires, commode et bien construite et faisant face à une jolie avenue asphaltée, à proximité du Parc Colisée, une résidence de choix dans un agréable voisinage.

Termes et conditions: Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en des termes de crédit de un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurités; un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur sur le montant total du montant de l'enchère devant être payé au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant conserver la propriété assurée pour sa valeur entière jusqu'au complet et paiement final desdits billets, et de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs desdits billets, et finalement de payer tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont fixés à cinq pour cent du montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou quelque partie de celà, l'acquéreur devant payer entièrement et finalement le prix de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes pour l'année courante de 1899.

Acte de vente devant être fait pardevant John B. Fisher, notaire, l'acquéreur devant payer pour lesdits actes de vente.

4 juin—4